



COMMUNE D'ORP-JAUCHE

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Orp-Jauche, le 10 janvier 2019.

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Conformément à l'article L1122-13 §1^{er} du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et au Règlement d'Ordre Intérieur, nous avons l'honneur de vous inviter à participer à la séance du conseil communal qui aura lieu **le 22 janvier 2019 à 20 heures, à la salle du Conseil communal, Place communale 6 à 1350 Orp-Jauche.**

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit en annexe.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'assurance de notre considération très distinguée.

Pour le Collège communal,
Par ordonnance,

La Directrice générale,

Sabrina SANTUCCI



Le Bourgmestre,

Hugues GHENNE

ORDRE DU JOUR :
(première convocation)

1. SECRETARIAT

- 1.1. Application du droit à interpellation du public ;
- 1.2. Prestation de serment de la Présidente du Centre public d'Action sociale en tant que membre du Collège communal ;
- 1.3. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018 ;
- 1.4. Règlement complémentaire sur la circulation routière – limitation durée stationnement sur 4 emplacements – rue de la Gare à Jauche ;
- 1.5. Règlement complémentaire sur la circulation routière – aménagement passage piétons et organisation stationnement – rue de Genville (église) à Jandrain ;
- 1.6. Règlement complémentaire sur la circulation routière – Réservation d'un emplacement PMR – Rue Jules Hagnoul à Orp-le-Grand ;

2. COMPTABILITE

- 2.1. Tutelle spéciale d'approbation : Approbation de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2018 du Centre public d'Action sociale ;
- 2.2. Ratification de la décision du Collège communal en sa séance du 26 décembre 2018 relative à l'octroi d'un subside à l'Association Chapitre XII Eugène Malevé Ordre au Directeur financier d'exécuter la dépense ;
- 2.3. Ratification de la décision du Collège communal en sa séance du 7 janvier 2019 relative à l'octroi d'une avance de trésorerie remboursable en faveur de l'Association Eugène Malevé – Ordre au Directeur financier d'exécuter la dépense ;

3. MARCHE DE SERVICE

- 3.1. Marché de services ayant pour objet la désignation d'un auteur de projet pour accompagner la commune dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan PIC 2019-2021 – Décision de principe et approbation des conditions ;

4. MARCHE DE TRAVAUX

- 4.1. Marché de travaux ayant pour objet l'aménagement de la Place de Folx-les-Caves et ses abords dans le cadre du Plan d'Investissement communal 2017-2018 – Approbation de la convention avec l'OWT intitulée « Aménagement de la Place, de ses abords, de la rue Neuve et de deux arrêts pour autobus » ;

5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 5.1. Avis du Conseil Communal sur le Schéma de développement du Territoire (SDT) adopté par le Gouvernement wallon le 12 juillet 2018 ;

HUIS CLOS.

6. ENSEIGNEMENT

- 6.1. Ratification de la décision du Collège communal en sa séance du 18 décembre 2018 ayant trait à la désignation d'un instituteur primaire à l'école communale de Folx-les-Caves;

7. SERVICE JEUNESSE

- 7.1. Accès au compte bancaire destiné aux menues dépenses liées aux activités du service jeunesse ;